



## EDITORIAL

### Pas de nouvelles, bonnes nouvelles !



La publication tardive de ce numéro 8 n'est pas le fruit d'un manque d'inspiration ou d'une actualité en mode mineur.

Bien au contraire, deux dossiers majeurs ont, en ce début d'année, mobilisé toutes nos énergies et nous ne souhaitons pas vous en parler avant de les avoir conduits à bien. La mise en ligne de notre nouveau site et l'ouverture de notre troisième centre de production d'études à Saint-Priest près de Lyon sont des événements structurants qui doivent nous permettre de répondre aux attentes de nos clients, à celles du marché et équilibrer notre développement. Ouverture sur l'hexagone, ce nouveau site va contribuer à améliorer notre visibilité, mieux nous faire connaître, diffuser la perception que nous avons de notre propre métier et favoriser les partenariats de demain.

L'enracinement en région Rhône-Alpes, deuxième région industrielle de France va nous permettre d'accompagner son dynamisme, de rayonner sur l'Auvergne et la Bourgogne toutes proches et favoriser les contacts humains tellement indispensables dans nos missions d'accompagnement et d'assistance.

Nous réservons, bien évidemment une place de choix à ces deux événements.

Pour le reste, parmi les vingt mesures annoncées par François Hollande en faveur du secteur du bâtiment, lors de son déplacement d'Alfortville du 21 mars dernier, je retiendrais personnellement :

- Sa volonté de poursuivre les efforts engagés pour mobiliser et encourager la montée en compétence de la filière ;
- Le moratoire de deux ans sur les nouvelles normes et la révision des existantes dans un souci de simplification.

La pérennisation du dispositif Feebat, la mise à l'étude de son ouverture à d'autres acteurs, l'engagement de la filière dans une démarche de labellisation et la réaffirmation du principe d'éco-conditionnalité me semblent aller dans le bon sens. Ces mesures sont en parfaite cohérence avec notre implication dans l'accompagnement et la formation de la filière qui font intégralement partie de nos missions de bureau d'études (voir Ensemble n°7).

Privilégier le rapport coût/efficacité pour éliminer les normes les moins probantes et décider d'un gel des nouvelles pendant deux ans ne peut que satisfaire un secteur qui compte pas moins de 4 000 normes et réglementations thermiques. En qualité de bureau d'études je considère qu'une telle mesure va nous aider à réussir le passage à la RT 2012 auprès de tous les acteurs dont l'implication est plus que jamais nécessaire. A ce titre nous proposons à tous les diagnostiqueurs certifiés qui le souhaitent de travailler avec nous dans le cadre d'un contrat de coopération «gagnant-gagnant» susceptible de permettre un accompagnement complet des maîtres d'ouvrage. Accompagnement formalisé dans notre nouvelle offre de service «Pack 3 en 1» que nous présentons également dans ce numéro et qui associe très étroitement diagnostiqueurs et Synergisud.

**Ange GARCIA** Directeur général de Synergisud

## SOMMAIRE

### ÉVÈNEMENT

#### Page 2

*Synergisud présente sa nouvelle vitrine.*

#### Page 3

*Synergisud s'implante en Rhône-Apes.*



### FOCALE PROFESSIONNELS

#### Page 4

*Diagnostiqueurs, si nous parlions business ?*

### FOCALE PARTICULIERS

#### Page 5

*Synergisud vous facilite la RT 2012 avec son service d'accompagnement «Pack 3 en 1».*

### GROS PLAN

#### Page 7

*Chantal ARRIBERE, assistante technique à Belleville (54).*

### INFOS / BON À SAVOIR

#### Pages 8

*Troisième Edition du baromètre des énergies renouvelables électriques en France.*

*Précisions sur l'audit énergétique obligatoire des copropriétés de 50 lots et plus.*



CONTACTEZ-NOUS

# Synergisud présente sa **nouvelle** vitrine

Depuis le 20 février, le nouveau site de Synergisud est en ligne. Conçu pour répondre aux préoccupations des particuliers comme des acteurs professionnels de l'acte de construire, ce site entend également faire la part belle à l'information et à l'actualité dans le domaine du confort et de la performance énergétique des bâtiments. Revue de détail.

## Une page d'accueil adaptée à chaque cible

Totalement refondue pour améliorer son référencement naturel, cette page d'accueil se veut avant tout simple d'accès et de consultation, plus pratique et plus ergonomique pour tous, particuliers comme professionnels. Epurée elle adopte la charte graphique Synergisud, avec son code couleur jaune et vert et les images façon puzzle.

### Services

Pour accéder aux différents services de Synergisud, deux entrées sont possibles : soit classiquement en cliquant sur l'onglet **Services** de la barre d'outils, soit via les boutons **Professionnels** et **Particuliers** au centre de la page d'accueil.

Dans le premier cas, vous accédez directement à la liste de l'ensemble des prestations et services de Synergisud classés simplement en 5 catégories : études réglementaires, conseils et optimisation énergétique, accompagnement, autres et formation.

Dans l'autre cas, les services sont répertoriés de façon adaptée à chaque cible.

- Vous êtes particuliers et les services se présentent en fonction de la nature de votre projet : neuf, rénovation, extension.

- Vous êtes professionnels alors vous accédez aux services en fonction de votre activité : maîtres d'œuvre - maîtres d'ouvrage, artisans -entreprises du bâtiment, administrateurs de biens -syndics, constructeurs de maisons individuelles, bailleurs sociaux, promoteurs

### Actualités et informations

Nouveauté, la partie droite de la page d'accueil consacrée aux services et à l'information avec trois rubriques principales destinées à vous apporter encore plus de réponses à vos questions : Synergisud à la une, l'actualité de la thermique et de l'acoustique et le fonds documentaire.

- La première rubrique rend compte de la vie du bureau d'études et offre une tribune aux trois centres de production d'études qui pourront mettre en avant les évènements



importants les concernant.

- La seconde rubrique est destinée à tous ceux, professionnels ou non, qui désirent ne rien manquer de l'actualité de la thermique et de l'acoustique notamment en matière de réglementation, décrets, arrêtés. Des liens permettent d'accéder directement à la plupart des textes officiels.

- Enfin, la troisième rubrique permet de mieux comprendre l'action des pouvoirs publics et les incitations mises en place pour favoriser les économies d'énergie et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

### Une présentation simple et pratique

Cœur du site, chaque service se présente sous la forme d'une fiche comprenant trois parties.

L'offre Synergisud, sur fond vert, fait face à une mise en perspective contextuelle qui rappelle l'environnement réglementaire et la nature même du service. Elle met en relief les spécificités propres au service proposé et en précise le contour. Enfin le lien demande d'information invite l'internaute à préciser son besoin pour une information personnalisée. Un numéro d'appel permet également d'entrée en contact direct avec le bureau d'études.

L'onglet **Présentation** évoque l'origine de Synergisud, ses spécificités et permet surtout de connaître son organisation et les hommes et les femmes qui la compose.

L'onglet **Références** présente quelques-unes des nombreuses missions confiées au bureau d'études au fil des ans, dans la plupart des secteurs du bâtiment en neuf comme en rénovation. Certaines distinguées par la profession sont traitées dans une rubrique spécifique.

Dernier point et non des moindre, un traitement particulier, sur la page d'accueil est réservé aux informations plus directement liées au partenariat d'affaire que Synergisud a toujours privilégiés dans son développement interne.

Cette première version pourra bien évidemment s'enrichir et évoluer au fur et à mesure des évolutions de la réglementation d'une part et de sa structure d'autre part. A découvrir sans attendre.

Accéder au site



# Synergisud s'implante en Rhône-Alpes

**C'est à Saint-Priest, au cœur de la communauté urbaine du Grand Lyon, que Synergisud vient d'ouvrir son troisième site de production d'études. Une ouverture qui démontre son dynamisme mais aussi sa volonté d'enracinement régional.**



Pour Bruno Gomez, directeur du développement de Synergisud « il était difficile d'envisager répondre aux attentes du marché, apporter l'ensemble de nos services et s'implanter durablement sur l'agglomération lyonnaise en délocalisant nos études sur Belleville ou La Ciotat comme nous avons pu le faire durant quelques mois. Cette implantation est une réponse appropriée au potentiel de la deuxième région économique nationale ». Elle répond à la stratégie de maillage régional chère à Synergisud et constitue une étape clé dans son développement sur tout l'est de la France. En effet, depuis ce troisième site de production d'études, Synergisud compte également rayonner sur la Vallée du Rhône, l'Auvergne et la Bourgogne.

## La Cité de l'Environnement un lieu emblématique

« Le choix de La Cité de l'Environnement à Saint-Priest pour nous installer ne doit rien au hasard. En effet, parmi les hommes à l'origine de ce projet il y a Jacques Bondoux avec qui, via l'association Athermys que je préside, [premier réseau national de bureaux d'études thermiques indépendants- NDLR] j'entretiens des relations professionnelles et amicales de longue date. Son bureau d'études étant particulièrement reconnu auprès des constructeurs de maisons individuelles, nous avons décidé d'un commun accord de jouer les synergies, ce qui explique notre positionnement sur le marché du diffus » précise Ange Garcia directeur général de Synergisud.

## Bâtiment tertiaire à énergie positive

Inaugurée en juillet 2010, la Cité de l'Environnement est le premier bâtiment tertiaire à énergie positive pensé pour répondre aux futures exigences de la RT 2020. Ce bâtiment bioclimatique de 4 200 m<sup>2</sup>, produit plus d'énergie qu'il n'en consomme, grâce notamment à des choix de matériaux et d'équipements très efficaces et la présence en toiture de 1400 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. Ainsi, sa consommation totale en énergie primaire est inférieure à 110 kWh/m<sup>2</sup>/an (pour le chauffage, la ventilation, l'éclairage et la bureautique) et les panneaux photovoltaïques permettent non seulement de produire l'énergie nécessaire au fonctionnement du bâtiment mais aussi de la vendre à EDF (de l'ordre de 10%).

Pour Bruno Gomez « on ne pouvait rêver meilleure adresse et nous évoluerons dans un environnement plus que favorable ». La Cité de l'Environnement accueille entre autre le premier pôle de compétences environnementales en France dédié à l'habitat et regroupe des architectes, des bureaux d'études, des urbanistes, des aménageurs possédant une expérience affirmée dans la réalisation de programmes d'éco-habitat ou d'éco-quartiers.

Véritable vitrine technologique, c'est aussi un lieu privilégié de rencontres et d'exposition traitant du logement dans une perspective de développement durable.



Anne-Sophie Vermare et Elise Ferré

## Une équipe 100% féminine

Fort de deux personnes, Anne-Sophie Vermare (ingénieur thermicienne et formatrice) et Elise Ferré, (chargée d'affaires et formatrice), ce nouveau site de production va s'attacher à développer, tant auprès des professionnels du bâtiment que des particuliers, une politique d'accompagnement et de formation autour d'une méthodologie de travail dans les études rigoureuse, éprouvée et reconnue.

Objectif prioritaire : apporter des réponses appropriées et de proximité aux énormes besoins des acteurs professionnels et particuliers dans le secteur très important du diffus, aussi bien dans le neuf que la rénovation. Un secteur, qui encore plus qu'ailleurs, nécessite un travail spécifique à chaque projet, pour privilégier les solutions techniques les plus efficaces, en assurer la bonne mise en œuvre le tout dans un souci de maîtrise des coûts d'investissement et de maintenance.



CONTACTEZ-NOUS

# Diagnostiqueurs, si nous parlions business ?

**Métré, relevé des matériaux, état des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, nature de la ventilation, conseils en confort et économies d'énergie, souhaits du client, sont des données essentielles à l'établissement de toutes études réglementaires en neuf comme en rénovation. Elles sont au cœur du métier de diagnostiqueur.**

## Un intérêt commun

Les besoins de Synergisud concernent l'ensemble du territoire national et s'adresse à tous les diagnostiqueurs et notamment ceux certifiés DPE et agréés par le Ministère du Développement Durable pour réaliser des mesures de perméabilité à l'air sur les bâtiments.

D'un côté vous nous confiez la mission d'exécution d'études réglementaires ou toute autre prestation faisant appel à de l'ingénierie thermique et/ou acoustique.

De l'autre Synergisud vous confie la mission de collecte sur site des informations nécessaires à la réalisation d'une étude thermique et/ou acoustique réglementaire.

Dans les deux cas nous allons dans le sens de nos clients avec le souci de leur assurer une prestation de qualité en amont et en aval de leur projet. Une façon de leur donner toutes les armes pour optimiser la qualité de leur bâti, réduire leur facture d'énergie et améliorer durablement leur confort.

L'entrée en vigueur de la RT 2012, avec l'introduction des deux attestations à établir au dépôt de permis de construire ainsi qu'à l'achèvement des travaux, milite naturellement pour ce type de rapprochement.

## Une synergie naturelle

Vous avez le sens du client et souhaitez, comme nous, être en mesure de lui assurer un service complet. Votre éthique professionnelle vous pousse à proposer des prestations de qualité selon des méthodes de travail éprouvées et reconnues, alors nous vous proposons de mutualiser nos compétences et de développer nos activités dans un cadre contractuelle favorable aux deux parties. Ainsi, c'est à un véritable partenariat «gagnant/gagnant» auquel nous voudrions vous convier, via un contrat de coopération qui définit les conditions d'intervention des parties, précise les modes opératoires, les modalités de rémunération selon un mécanisme simple et transparent de commissionnement et permet à chacun de rester l'interlocuteur unique de ses clients.



CONTACTEZ-NOUS

**Pour nous rejoindre, contactez rapidement Synergisud au 08 2005 2012 ou rendez-vous sur notre site [www.synergisud.fr](http://www.synergisud.fr) et laissez-nous vos coordonnées en cliquant dans le cadre jaune «alerte news» dédiés au partenariat d'affaires. Nous ne manquerons de vous rappeler dans les plus brefs délais.**



Réalisée chaque année à partir de données provenant de sources multiples (Ademe Observ'er, AFPAC, TNS Sofres, OPEN, CEREN, INSEE, etc.) l'Ademe vient de publier l'édition 2012 des «Chiffres clés du bâtiment - énergie - environnement».

Un document qui :

- dresse un état des lieux périodique du parc, de ses consommations d'énergie, de ses émissions de gaz à effet de serre et de l'amélioration de sa performance énergétique ;
- permet de connaître l'évolution des opinions et des comportements des ménages à l'égard de la maîtrise de la consommation énergétique de leurs logements ;
- évalue les impacts de la politique énergétique menée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et les engagements européens et internationaux dans le résidentiel et le tertiaire.

Un ouvrage indispensable pour tous ceux qui s'intéressent et travaillent dans le secteur du bâtiment.



Accéder à l'édition 2012

# Synergisud vous facilite la RT 2012 avec son service d'accompagnement «Pack 3 en 1».



**Le chantier de votre future maison entre dans sa phase terminale.**

**En amont, grâce à l'Etude Thermique Personnalisée confiée à Synergisud (voir Ensemble n°6), vous avez obtenu votre permis de construire et la certitude d'avoir optimisé la conception architecturale, les solutions techniques et la consommation énergétique de votre future habitation.**

**Pour autant vous n'en avez pas fini avec les démarches administratives et réglementaires.**

**Afin de vous accompagner jusqu'à la réception de votre bien, Synergisud a mis au point avec ses partenaires son «Pack 3 en 1». Un service qui va grandement vous faciliter la vie. Présentation.**

**Test d'étanchéité à l'air, Attestation de prise en compte de la RT 2012 et DPE telles sont les nouvelles obligations auxquelles tout maître d'ouvrage doit désormais se soumettre en fin de travaux.**

## Une fin de chantier sous contrôle

Comme vous le savez sans doute déjà, la production d'un DPE pour tout bâtiment neuf est obligatoire depuis le 1er juillet 2007. Il doit être établi par un professionnel agréé par le Ministère du Développement Durable, au plus tard à la date de réception des travaux.

Mais ce n'est pas tout, car pour obtenir le certificat de conformité de votre maison, vous devrez également fournir à l'administration l'attestation de prise en compte de la RT 2012.

L'objectif de ce dispositif est de s'assurer que les travaux réalisés sur le chantier sont bien en conformité avec la réglementation thermique. Pour ce faire il appartient au maître d'ouvrage de missionner un professionnel agréé par le Ministère du Développement Durable afin qu'il se rende sur site et effectue :

- un test d'infiltrométrie (contrôle de l'étanchéité à l'air du bâtiment)
- un contrôle visuel pour vérifier différents points (nombre et type de générateurs de chaleur, système de ventilation...) et

s'assurer notamment du respect des trois exigences de résultats de la RT 2012 (besoin bioclimatique, consommation d'énergie primaire, confort d'été) et de la cohérence entre l'étude thermique qui a été conduite et le bâtiment construit (production d'énergie, étanchéité à l'air du bâtiment, énergie renouvelable, isolation).

Trouver le professionnel qui pourra intervenir au bon moment, lui fournir les informations dont il aura besoin pour s'acquitter de ses missions peuvent s'avérer fastidieux à une période où vous avez certainement beaucoup d'autres choses à régler. C'est en pensant à vous que Synergisud a imaginé son service «Pack 3 en 1» qui revient en quelque sorte à lui déléguer cette question. En effet, si son statut de bureau d'études ne permet pas à Synergisud d'effectuer ces prestations, il peut très facilement si vous lui en donnez la mission s'occuper de trouver pour vous le diagnostiqueur certifié proche de chez vous qui pourra en une seule fois effectuer toutes les vérifications sur place, procéder au test d'étanchéité à l'air du bâtiment et réaliser votre DPE. A l'issue de ses observations, et si tout est conforme il pourra vous remettre votre DPE et générer votre attestation de prise en compte de la RT 2012 à partir du fichier informatique XML reprenant les conclusions de l'étude thermique. Pour rappel, ce document comme le test d'étanchéité à l'air doit désormais accompagner la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT).

En résumé en optant pour le service «**Pack 3 en 1**» vous serez tranquille pour la bonne exécution de l'ensemble des obligations réglementaires à effectuer en fin de travaux qui vous incombent. Celles-ci seront faites en temps utile et avec un professionnel agréé partenaire de Synergisud.

Dans certains cas, compte tenu du mode constructif et de la complexité du chantier Synergisud vous recommande sa formule «**Pack 3 plus 1+**» qui prévoit en plus de la formule de base un test intermédiaire en cours de chantier de perméabilité à l'air du bâtiment. Ce dernier est à réaliser dès que le

bâtiment est hors d'eau et hors d'air. Il permet de rectifier plus facilement des défauts de mise en œuvre constatés qui détectés uniquement en fin de chantier pourraient se révéler beaucoup plus lourds à corriger. Bref une super assurance pour la réussite de votre projet.

**Pour en savoir plus sur ces deux services ou évoquer votre situation, n'hésitez pas à nous contacter au 08 2005 2012.**

Lire l'arrêté du 11 octobre 2011 relatif aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique RT 2012



**RAPPEL DES GRANDES ÉTAPES D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RESPECTANT LA RT 2012**

**Avant le dépôt de permis de construire**

**ÉTUDE THERMIQUE**  
réalisée par un bureau d'études

(OBLIGATOIRE)

**ATTESTATION Bbio**

(OBLIGATOIRE)

**En cours ou en fin de travaux**

**CONTRÔLE DE L'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR**  
en fin de chantier

(OBLIGATOIRE)

**ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE de la RT 2012**

(OBLIGATOIRE)

**DPE**  
Diagnostic de Performance Énergétique

(OBLIGATOIRE)

**ÉTUDE THERMIQUE PERSONNALISÉE**

Prestation réalisée par SYNERGISUD

**SERVICE "PACK 3 en 1" SYNERGISUD**

Prestation réalisée par un diagnostiqueur partenaire

**ÉTUDE THERMIQUE PERSONNALISÉE**

Prestation réalisée par SYNERGISUD

**SERVICE "PACK 3 en 1+" SYNERGISUD**

Prestation réalisée par un diagnostiqueur partenaire avec un contrôle de l'étanchéité de l'air intermédiaire au moment de la mise hors d'eau, hors d'air du bâtiment.





Après un parcours universitaire démarré en Espagne et achevé en France par une licence de chimie, Chantal Arribère démarre sa vie professionnelle comme stagiaire au sein du bureau d'études intégré d'un fabricant de panneaux solaires. En rejoignant Synergisud en décembre 2008, elle se passionne pour les études thermiques qui conduisent à étudier la conception globale des bâtiments et des équipements pour assurer le confort avec un minimum d'énergie. Depuis, elle n'a eu de cesse d'élargir ses champs de compétence.

# Chantal Arribère

## Thermicienne, acousticienne et formatrice basée à la Ciotat

### Pourquoi avez-vous rapidement opté pour l'ingénierie thermique ?

«Parce que, malgré tout l'intérêt que je porte aux énergies renouvelables et au solaire en particulier, je me suis très vite sentie limitée dans mon travail. L'approche dictée uniquement par la nature de l'énergie ne me satisfaisait pas totalement. En fait, le choix d'une énergie quel qu'elle soit découle d'autres choix qui s'opèrent bien en amont et auxquels je n'avais pas vraiment accès. Ce qui est motivant, par rapport à ma première expérience professionnelle, c'est que dans le cadre d'une étude thermique, il faut justement tout regarder (orientation, enveloppe, système de ventilation, ouvrants, etc...) et tenir compte de chaque élément pour parvenir à quelque chose de cohérent. En travaillant à mes débuts chez Synergisud majoritairement dans le domaine du résidentiel, j'ai pu mesurer combien chaque point est important et a un fort impact en matière d'économie d'énergie. Une fois les cartes en main, le choix de cette dernière peut alors pleinement se justifier».

### Quand et pourquoi vous êtes-vous intéressée à la formation ?

«Mon entrée à Synergisud coïncide avec la mise en place par les pouvoirs publics du dispositif Feebat. En 2010, alors que Synergisud s'y est fortement investi, je me suis immédiatement portée volontaire car, s'il est vrai qu'au-delà des calculs réglementaires il faut entretenir une vraie relation avec l'architecte et le maître d'ouvrage pour échanger, se comprendre et optimiser chaque chose, il est tout aussi indispensable de dialoguer avec les entreprises qui vont mettre en œuvre les produits et les équipements. C'est un excellent moyen de se confronter aux réalités du terrain. Ce qui est formidable c'est que j'apprends énormément des stagiaires. Chaque formation est un temps privilégié d'échan-

ge ou chacun apporte à l'autre et cela m'aide beaucoup dans le cadre de mes préconisations en matière de produits et de procédés. J'y consacre en moyenne une trentaine de jours par an et je ne les regrette vraiment pas».

### Comment avez-vous été amenée à vous intéresser à l'acoustique ?

«C'est la résultante de demandes de plus en plus pressantes de certains de nos clients qui souhaitent avoir un interlocuteur unique à même de gérer l'ensemble de leurs préoccupations. Dans un premier temps, pour les satisfaire nous avons fait jouer notre réseau en soustrayant toute ou partie des études acoustiques, (Synergisud est membre fondateur du réseau Athermys-NDLR) ce qui m'a permis d'apprendre les bases et d'approfondir avec eux. Dans un deuxième temps j'ai conçu un logiciel qui nous permet désormais d'assurer seule la plupart des études. Actuellement j'y consacre environ 30 % de mon temps mais cela monte en puissance et cela va dans le sens de l'histoire».

### Justement comment voyez-vous évoluer votre métier ?

«On nous demande également de regarder l'éclairage, la qualité de l'air... bref nous sommes amenés à devenir plus généralistes. C'est l'une des grandes tendances que je perçois avec le souci de tous nos clients d'optimiser leur investissement ce qui nous pousse à rechercher des solutions simples, peu onéreuses et génératrices du maximum de confort et d'économies d'énergie. Enfin, avec la crise grave économique que nous traversons, je pense que nous allons avoir de plus en plus de travail en matière de rénovation énergétique. Face au prix dans le neuf, l'acquisition d'un bien ancien adossé à des travaux d'amélioration de la performance énergétique devient pertinente. Cela représente un énorme potentiel car les gens sont à la recherche d'information et ont besoin de conseil et d'accompagnement».

## PRÉCISIONS SUR L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE OBLIGATOIRE DES COPROPRIÉTÉS DE 50 LOTS ET PLUS



L'arrêté, publié au J.O. du 3 avril 2013, précise le contenu et les modalités de réalisation d'un audit énergétique obligatoire pour les copropriétés de plus de 50 lots, disposant d'une installation de chauffage collectif.

- Cet arrêté recommande que la visite sur site se fasse si possible en saison de chauffe et précise dans le cas d'une copropriété multi-bâtiments, qu'il conviendra de procéder à un audit par bâtiment.
- Il impose à l'auditeur une inspection détaillée des parties communes, des combles, des sous-sols, des locaux à usage tertiaire ainsi que d'un échantillon de logement comprenant à minima un logement en RDC, un logement au dernier étage, un sur mur pignon et un d'étage courant. La visite s'accompagne d'une interrogation des occupants sur leurs habitudes d'utilisation des différents équipements du logement, leurs dépenses et leur appréciation du confort thermique. Elle est doublée de l'envoi d'un questionnaire adressé à l'ensemble des occupants.
- L'estimation de la consommation annuelle d'énergie liée aux 5 usages s'appuie sur les factures des trois dernières années ainsi que les contrats de fourniture d'énergie associés.
- Parmi les scénarii de bouquets de travaux qui doivent être présentés en assemblée générale des copropriétaires, deux sont obligatoires. Ils doivent respectivement permettre de réduire à minima de -20% et -38% des consommations énergétiques du bâtiment.
- Enfin, cet arrêté précise les compétences requises des auditeurs qui souhaitent postuler pour réaliser ce type d'audit énergétique.

Lire l'arrêté



## 3<sup>ème</sup> ÉDITION DU BAROMÈTRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES EN FRANCE !

Cette étude réalisée par Observ'ER (l'Observatoire des Énergies Renouvelables), en partenariat avec l'Ademe, propose un tour d'horizon complet de toutes les filières renouvelables électriques en France.

Cet outil présente des indicateurs énergétiques, socio-économiques et industriels, ainsi qu'une revue des principaux faits d'actualité sur les douze derniers mois. Ces données, regroupées et analysées, offrent une photographie de chacune des filières sur l'ensemble du territoire avec un focus pour chacune des régions. Éolien, photovoltaïque, hydraulique, biomasse solide, biogaz et valorisation des déchets sont présentés sous la forme de fiches synthétiques. Sans oublier les secteurs à fort potentiel que sont la géothermie, le solaire thermodynamique et les énergies océaniques. Nouveauté dans cette troisième édition, la synthèse des objectifs des Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) de 22 régions françaises en matière de développement des renouvelables d'ici à 2020. (Source Observ'ER).

Découvrir cet ouvrage

